

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC BRUN

Résidus de cuisine

- Fruits et légumes ainsi que leurs pelures
- Viande, volaille, poisson et fruits de mers
- Pain, pâtes alimentaires et produits céréaliers
- Coquilles d'œufs ou de noix, écales d'arachides
- Restes de table
- Desserts et sucreries
- Aliments périmés, retirés de leur emballage
- Café moulu et filtres, sachets de thé, tisane et infusion

Résidus de jardin

- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Herbe coupée
- Feuilles mortes et aiguilles de conifères
- Petites branches (moins de 1 m de long et 5 cm de diamètre)
- Copeaux et sciure de bois
- Paille et foin

Autres matières

- Emballages de nourriture souillés et non plastifiés (boîtes de pizza, boîtes d'œufs, papiers à muffins)
- Essuie-tout, serviettes de table et mouchoirs
- Journaux et papiers souillés
- Nappes de papier
- Vaisselle de carton (non cirée)
- Cendres refroidies (éteintes depuis au moins sept jours)
- Litières d'animaux
- Sacs de papier

Matières refusées dans le bac brun

- Résidus domestiques dangereux (huiles usées, produits nettoyants, piles, peintures, etc.)
- Matériaux de construction tels que : bois, céramique, stratifiés, gypse, béton
- Matières recyclables (verre, métal et plastique)
- Sacs et contenants de plastique (même recyclables et compostables)
- Couches et produits sanitaires
- Emballages plastifiés
- Papier ciré (contenants de crème glacée, etc.)
- Animaux morts
- Styromousse
- Textiles

IMPORTANT : Aucun sac de plastique (même recyclable ou compostable) ne peut être utilisé dans le mini bac de cuisine, ni dans le bac roulant brun. Ils pourraient contaminer le compost et en affecter la qualité.



RRGMRP

Régie régionale de gestion
des matières résiduelles
de Portneuf

Pour connaître nos services
www.laregieverte.ca
418 876-2714 ou
sans frais 1 866 760-2714